

## CAUSERIE AGRICOLE

### L'œuvre de la colonisation

Voilà la question qu'agitent dans les différentes provinces du pays, notamment dans la province de Québec, les nombreux amis de l'agriculture. ]

Nos Seigneurs les évêques président, d'un côté, à l'établissement de sociétés de colonisation sous le contrôle de nos missionnaires agricoles; de l'autre côté, nos gouvernants ont voulu s'assurer par eux-mêmes du besoin de chaque centre de colonisation, ainsi que des moyens d'encourager le plus efficacement possible les colons dans la tâche si difficile des défrichements qui, avant qu'ils soient terminés pour en obtenir les premières récoltes, exigent de l'appui et des secours en argent et en provisions.

C'est vers nos populations rurales que les esprits sérieux convergent toute leur attention, et même leurs prodigalités et leur sincère dévouement en faveur de l'œuvre par excellence de la colonisation, pour aider le plus efficacement possible à l'ouverture des terres qui n'attendent que le travail du colon pour produire d'abondantes récoltes.

Qui dit "colonisation" indique une œuvre d'exploitation des biens que Dieu a largement répandus sur la terre, au profit de l'homme, pour lui procurer le bien-être le plus sûr et le plus durable. Aussi voyons-nous accomplir la tâche de diriger avec le plus grand dévouement l'œuvre de la colonisation, tout particulièrement par les membres du clergé qui l'ont en si grande considération, car elle est à la fois une œuvre religieuse et patriotique.

"Colonisation", c'est le mot de ralliement de tous ceux qui attachent à l'agriculture l'importance et la considération que partout elle doit avoir; l'œuvre de la colonisation, c'est une protection, un appui sûr pour les populations qui veulent mettre en pratique la culture des champs et qui actuellement sont sans ouvrage, par le trop grand encombrement d'ouvriers dans les villes.

Pour des motifs différents, les industriels, les capitalistes ne peuvent actuellement employer à un salaire suffisant, tous les ouvriers qui se présentent dans les ateliers ou les manufactures pour obtenir de l'ouvrage. Cependant ces épreuves qui se font tout particulièrement sentir dans les villes, ne peuvent qu'être favorables à l'agriculture, en lui fournissant les bras qui lui manquent: condition nécessaire pour augmenter la valeur productive du sol canadien.

C'est donc une mission importante à accomplir que de favoriser l'œuvre de la colonisation, et de nombreuses occasions à offrir à ceux qui seraient en état de contribuer à ce mouvement favorable à la colonisation et par là même à la culture des champs.

Il ne faut pas que des demi-mesures pour favoriser cette œuvre par excellence, car elles seraient insuffisantes et par cela même inutiles; une assistance incomplète, pour ainsi dire mesquine, découragerait davantage les colons qui ont besoin de secours jusqu'à ce que le lot défriché puisse fournir une récolte suffisante à l'entretien de l'exploitation de la ferme; cet encouragement doit tout particulièrement s'appliquer aux colons qui ont des aptitudes en fait de culture, car s'il y avait dans cette condition un apprentissage à faire, le succès serait lent à se faire sentir, et de là il y aurait découragement.

Pour ceux qui veulent s'établir comme colons, et qui ne sont nullement initiés à la culture, qui ne connaissent rien des travaux qu'elle nécessite, il serait mieux pour eux de faire auparavant leur apprentissage dans une de nos écoles spéciales d'agriculture qui donnent un cours de défrichement ensemble avec l'enseignement de toutes les autres branches d'industrie agricole. Le temps utilisé à suivre ces cours d'agriculture théorique et pratique ne saurait manquer d'être avantageux aux jeunes colons, ainsi qu'à ceux qui deviendraient propriétaires de terres à demi-défrichées ou dans un état complet de culture, mais qui exigent quelques améliorations vu leur épuisement jusqu'à un certain degré.

Comme la direction d'un canton de colonisation, sous le contrôle d'une société de colonisation peut influer grandement sur l'œuvre de la colonisation, non-seulement au point de vue matériel, mais aussi au point de vue moral et religieux, il appartient à un prêtre d'en avoir la direction, car lui seul, ou le religieux, saura soutenir les colons dans les épreuves qui ne sauront cependant pas leur manquer, tout en exerçant parmi eux sa mission ou l'exercice de sa cure, apostolat de dévouement et d'entière abnégation pour ces colons qui ont tant besoin d'être encouragés jusqu'à ce qu'ils aient contribué, par leurs rudes labeurs, à l'établissement d'une nouvelle paroisse.

Cette direction d'un canton de colonisation enlève nécessairement de la part du colon, les appréhensions qui parfois pourraient résulter des écarts d'une bonne